

Le 15 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la dixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l’Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 10 décembre 2025 à 19h00, au Centre administratif de la MRC, situé au 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Nathalie Bélisle, mairesse de la municipalité de Cantley, monsieur Brian Nolan, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de L’Ange-Gardien, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche. monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, madame Joëlle Gauthier, mairesse de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du préfet monsieur Marc Carrière.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Benoît Gauthier, directeur général et greffier-trésorier.

Le préfet, monsieur Marc Carrière, procède au dépôt de sa déclaration des intérêts pécuniaires, tel que prévu à l’article 358 de la LERM.

25-12-266

Adoption de l’ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour gouvernant cette séance du conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

Monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, propose l’ajout à l’ordre du jour de la résolution intitulée « Report de l’adoption du budget de la MRC à janvier 2026 ». La proposition est appuyée par madame Nathalie Bélisle, mairesse de la municipalité de Cantley et le vote est demandé. Toutefois, il est décidé à la majorité de ne pas procéder au dépôt de cette proposition.

25-12-267

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 23 octobre 2025

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 23 octobre 2025 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-268

Adoption du calendrier des séances régulières du conseil des maires pour l’année 2026

ATTENDU QUE conformément à l’article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances régulières pour année en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

ATTENDU QUE conformément à l’article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, un avis public du contenu du calendrier sera donné;

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2026 soit adopté comme suit;

JEUDI 15 JANVIER

JEUDI 19 FÉVRIER

JEUDI 19 MARS

JEUDI 16 AVRIL

JEUDI 21 MAI

JEUDI 18 JUIN

IL N'Y A PAS DE SÉANCE EN JUILLET

JEUDI 20 AOÛT

JEUDI 17 SEPTEMBRE

JEUDI 22 OCTOBRE

MERCREDI 25 NOVEMBRE

IL N'Y A PAS DE SÉANCE EN DÉCEMBRE

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE lesdites séances aient lieu à la salle du conseil du Centre administratif de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea, Chelsea à 19 h 00.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les rencontres du Comité d'administration générale soient tenues à 13 h 30, les lundis précédents les séances du conseil;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-269

Demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi du 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

ATTENDU QUE cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins ;

ATTENDU QUE les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la MRC des Collines-de-l'Outaouais, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé ;

ATTENDU QU'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention ;

ATTENDU QU'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental ;

ATTENDU QUE la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

ATTENDU QU'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

ATTENDU QUE la consultation élargie des professionnels de la santé, des patients et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU DE demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et aux MRC du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-270

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration générale, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 3 530 950,18 \$.

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du budget pour l'année 2026 – Partie I

Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, les prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Partie I, démontrant des revenus de 20 109 967 \$, dépenses de 19 019 357 \$ et activités financières de 1 090 610 \$ et détaillées comme suit :

REVENUS	
Répartition aux municipalités membres	
Sécurité publique	16 770 380 \$
Cour municipale	(1 677 661) \$
Utilisation surplus accumulé 2024	284 291 \$
	15 377 010 \$
Autres revenus de sources locales	
Sécurité publique	1 513 448 \$
Cour municipale	3 503 800 \$
	5 017 248 \$
Surplus accumulé 2024	(284 291) \$
TOTAL DES REVENUS	20 109 967 \$
DÉPENSES	
Dépenses d'exploitation	
Sécurité publique	17 193 218 \$
Cour municipale	1 826 139 \$
TOTAL DES DÉPENSES	19 019 357 \$
Activités financières	
Remboursement en capital et intérêts	1 090 610 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES	20 109 967 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, la répartition des prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Partie I, de la façon suivante :

Municipalité	Sécurité Publique	Cour Municipale	Surplus accumulé 2024	TOTAL
Cantley	2 910 887 \$	(291 197) \$	(49 345) \$	2 570 345 \$
Chelsea	2 893 170 \$	(289 424) \$	(49 045) \$	2 554 700 \$
L'Ange-Gardien	1 683 722 \$	(168 435) \$	(28 542) \$	1 486 798 \$
La Pêche	3 183 113 \$	(318 430) \$	(53 960) \$	2 810 723 \$
Pontiac	1 799 315 \$	(179 998) \$	(30 502) \$	1 588 815 \$
Val-des-Monts	4 300 173 \$	(430 177) \$	(72 896) \$	3 797 100 \$
TOTAL	16 770 380 \$	(1 677 661) \$	(284 291) \$	14 808 428 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR		CONTRE	
Brian Nolan	8 982	Nathalie Bélisle	12 325
Marc Louis-Seize	6 919	Guillaume Lamoureux	9 273
Roger Larose	6 501		
Joëlle Gauthier	14 293		
Total	36 695	Total	21 598

Adoptée à la majorité

Il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, les prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Partie II, démontrant des revenus de 14 184 424 \$, dépenses de 13 576 422 \$ et activités financières de 608 002 \$ et détaillées comme suit :

REVENUS

Répartition aux municipalités membres	
Conseil municipal	430 821 \$
Administration	2 295 596 \$
Évaluation foncière	2 126 793 \$
Informatique	2 139 966 \$
Prévention incendie	166 814 \$
Voirie et bâtiments	1 753 129 \$
Hygiène du milieu	525 979 \$
Protection de l'environnement	450 \$
Aménagement et urbanisme	14 797 \$
Promotion & développement économique	176 151 \$
Développement culturel	81 668 \$
Affectation surplus accumulé 2024	(165 706) \$
SOUS-TOTAL	9 877 870 \$

Autres revenus de sources locales	
Conseil municipal	101 330 \$
Administration	624 000 \$
Évaluation foncière	235 350 \$
Informatique	269 500 \$
Prévention incendie	20 000 \$
Voirie et bâtiments	255 000 \$
Hygiène du milieu	449 617 \$
Protection environnement	34 000 \$
Aménagement et urbanisme	288 925 \$
Promotion et développement économique	820 035 \$
Développement culturel	81 668 \$
SOUS-TOTAL	3 179 425 \$

Transferts	
SHQ	135 000 \$
Barrages	187 100 \$
FRR (volet 1)	67 200 \$
FRR (volet 2)	745 385 \$
FRR (volet 3)	0 \$
PADF	55 400 \$
CALQ	102 750 \$
SOUS-TOTAL	1 292 835 \$
Utilisation du surplus accumulé 2024	(165 706) \$
TOTAL DES REVENUS	14 184 424 \$

DÉPENSES	
Conseil municipal	532 151 \$
Administration	2 505 224 \$
Évaluation foncière	2 362 143 \$
Informatique	2 409 466 \$
Prévention incendie	186 814 \$
Voirie et bâtiments	2 008 129 \$
Hygiène du milieu	969 066 \$
Protection de l'environnement	34 450 \$
Aménagement et urbanisme	303 722 \$
Promotion & développement économique	996 186 \$
Développement culturel	163 336 \$
SHQ	135 000 \$
FRR (volet 1)	67 200 \$
FRR (volet 2)	745 385 \$
FRR (volet 3)	0 \$
PADF	55 400 \$
CALQ	102 750 \$
SOUS-TOTAL	
13 576 422 \$	
Activités financières	
Remboursement en capital et intérêts	
608 002 \$	
TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
14 184 424 \$	

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, la répartition des prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Partie II, de la façon suivante :

MUNICIPALITÉ	Conseil	Administration	Évaluation	Informatique	Incendie	Voirie et bâtiment	Environnement	Hygiène du milieu	Aménagement	Développement économique	Développement culturel	Surplus accumulé 2024	TOTAL
Cantley	72 353 \$	385 525 \$	357 176 \$	359 388 \$	28 015 \$	294 422 \$	76 \$	88 333 \$	2 485 \$	29 583 \$	13 715 \$	(27 829) \$	1 603 242 \$
Chelsea	88 489 \$	471 506 \$	436 835 \$	439 540 \$	34 263 \$	360 086 \$	92 \$	108 034 \$	3 039 \$	36 181 \$	16 774 \$	(34 035) \$	1 960 804 \$
L'Ange-Gardien	44 050 \$	234 718 \$	217 459 \$	218 806 \$	17 056 \$	179 253 \$	46 \$	53 780 \$	1 513 \$	18 011 \$	8 350 \$	(16 943) \$	976 099 \$
La Pêche	75 998 \$	404 949 \$	375 172 \$	377 496 \$	29 426 \$	309 257 \$	79 \$	92 784 \$	2 610 \$	31 074 \$	14 406 \$	(29 231) \$	1 684 021 \$
Pontiac	38 407 \$	204 649 \$	189 601 \$	190 775 \$	14 871 \$	156 289 \$	40 \$	46 890 \$	1 319 \$	15 704 \$	7 281 \$	(14 772) \$	851 054 \$
Val-des-Monts	111 524 \$	594 248 \$	550 551 \$	553 961 \$	43 182 \$	453 823 \$	116 \$	136 157 \$	3 830 \$	45 599 \$	21 141 \$	(42 895) \$	2 471 238 \$
TOTAL	430 821 \$	2 295 596 \$	2 126 793 \$	2 139 966 \$	166 814 \$	1 753 129 \$	450 \$	525 979 \$	14 797 \$	176 151 \$	81 668 \$	(166 234) \$	9 546 458 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR		CONTRE	
Brian Nolan	8 982	Nathalie Bélisle	12 325
Marc Louis-Seize	6 919	Guillaume Lamoureux	9 273
Roger Larose	6 501		
Joëlle Gauthier	14 293		
Total	36 695	Total	21 598

Adoptée à la majorité

Adoption du budget pour l'année 2026 – Partie III

Il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, les prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Partie III, démontrant des revenus de 6 668 922 \$ et dépenses de 6 668 922 \$ et détaillées comme suit :

REVENUS

Répartition aux municipalités membres	
Transport collectif et adapté	1 776 785 \$
SOUS-TOTAL	1 776 785 \$
Autres revenus de sources locales	
Transport collectif et adapté	4 892 137 \$
SOUS-TOTAL	4 892 137 \$
TOTAL DES REVENUS	6 668 922 \$

DÉPENSES

Transport collectif et adapté	6 668 922 \$
SOUS-TOTAL	6 668 922 \$
Activités financières	
Remboursement en capital et intérêts	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES	6 668 922 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, la répartition des prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Partie III, de la façon suivante :

MUNICIPALITÉ	Transport collectif et adapté
Cantley	357 830 \$
Chelsea	345 717 \$
L'Ange-Gardien	64 295 \$
La Pêche	419 364 \$
Pontiac	187 818 \$
Val-des-Monts	401 761 \$
TOTAL	1 776 785 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR		CONTRE	
Brian Nolan	8 982	Nathalie Bélisle	12 325
Marc Louis-Seize	6 919	Guillaume Lamoureux	9 273
Roger Larose	6 501		
Joëlle Gauthier	14 293		
Total	36 695	Total	21 598

Adoptée à la majorité

25-12-274

Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2024 de 736 000 \$ pour le budget 2026

ATTENDU QUE cette somme est incluse dans les prévisions budgétaires de l'année 2026;

ATTENDU QUE cette somme sera requise durant l'année 2026 pour l'achat d'équipements informatiques au montant de 53 500 \$, le transport en commun au montant de 232 500 \$ et de 450 000 \$ pour financer la quote-part;

ATTENDU QUE l'appropriation du surplus est dans l'optique d'éviter des règlements d'emprunt plus coûteux en intérêts et en frais administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'appropriation de 736 000 \$ pour financer les quotes-parts et certains projets à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2024;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR		CONTRE	
Brian Nolan	8 982	Nathalie Bélisle	12 325
Marc Louis-Seize	6 919	Guillaume Lamoureux	9 273
Roger Larose	6 501		
Joëlle Gauthier	14 293		
Total		Total	21 598

Adoptée à la majorité

25-12-275

Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 360 000 \$ relativement au financement temporaire du règlement d'emprunt n° 350-25 autorisant un emprunt de 360 000 \$ visant à financer l'achat d'un véhicule pour la division des enquêtes, d'équipements véhiculaires et d'équipements policiers pour le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de- l'Outaouais

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n°25-09-220, adoptait le règlement d'emprunt n° 350-25, qui fut approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 7 novembre 2025, visant à financer l'achat d'un véhicule pour la division des enquêtes, d'équipements véhiculaires et d'équipements policiers pour le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un prêt temporaire au montant de 360 000 \$;

ATTENDU QUE des frais de 225 \$ sont exigés pour l'ouverture d'un dossier;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt seront calculés mensuellement, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré d'un intérêt supplémentaire de 1% lequel variera en conséquence à chaque changement de ce taux, et ce, selon notre entente avec Desjardins Centre financier aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un prêt temporaire au montant de 360 000 \$, auprès de la Caisse populaire Desjardins Hull-Aylmer et ce, en conformité avec le règlement d'emprunt n° 350-25 autorisant un emprunt de 360 000 \$ visant à financer l'achat d'un véhicule pour la division des enquêtes, d'équipements véhiculaires et d'équipements policiers pour le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant : « 23-030-00-000 – Sécurité Publique »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-276

Autorisation de procéder à une demande de soumissions sur invitations pour l'achat d'équipements et de logiciels informatiques – Année 2026

ATTENDU QUE la MRC souhaite procéder, pour l'année 2026, à l'acquisition et au remplacement de certains équipements informatiques et/ou licences d'applications;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'obtenir des soumissions pour les équipements suivants : licences Microsoft 365, licences Windows et SQL Server, moniteurs, micro-ordinateurs de table, ordinateurs portables, serveurs x86 et tablettes électroniques;

ATTENDU QUE pour les équipements non couverts par les ententes en vigueur avec le CAG, des demandes de soumissions sur invitations seront émises pour les achats d'équipements et de logiciels dont la valeur est inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public;

ATTENDU QUE pour les achats supérieurs à ce seuil, des appels d'offres publics seront lancés conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le financement desdits équipements et logiciels est prévu au moyen d'un règlement d'emprunt, d'une subvention ou directement à même le budget opérationnel;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à des demandes de soumissions pour l'achat d'équipements et de logiciels informatiques par l'entremise des outils d'acquisition du CAG, pour les équipements suivants : licences Microsoft 365, licences Windows et SQL Server, moniteurs, micro-ordinateurs de table, ordinateurs portables, serveurs x86 et tablettes électroniques;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise également le directeur général et greffier-trésorier à procéder à des demandes de soumissions sur invitations pour l'achat d'équipements et de logiciels informatiques d'une valeur inférieure au seuil minimal du SEAO, auprès d'au moins trois (3) firmes, dont les identités demeureront confidentielles conformément à la loi, et ce, en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à des appels d'offres publics pour l'achat d'équipements et de logiciels informatiques supérieurs au seuil minimal du SEAO, conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-277

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Azimut pour le logiciel Azimut (GOcadastre, GOMatrice, GORôle, GOdossier et GOentrepôt)

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme Azimut pour le logiciel Azimut (GOcadastre, GOMatrice, GORôle, GOdossier et GOentrepôt);

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Azimut, au montant de 17 656,71 \$ taxes incluses (16 122,93 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Services techniques – autres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-278

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Emergensys pour le logiciel de gestion des opérations policières

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme Emergensys pour le logiciel de gestion des opérations policières;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Emergensys, au montant de 205 930,62 \$ taxes incluses (188 042,11 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-279

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme ESRI pour le logiciel de cartographie ArcGIS

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme ESRI pour le logiciel de cartographie ArcGIS;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme ESRI, au montant de 7 496,37 \$ taxes incluses (6 519,73 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-280

Autorisation pour la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Consortech pour le logiciel FME

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme Consortech pour le logiciel FME;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme Consortech, au montant de 5 173,88 \$ taxes incluses (4 724,44 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Services techniques – autres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-281

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme K2 Géospatial pour le logiciel JMAP

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme K2 Géospatial pour le logiciel JMAP;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme K2 Géospatial, au montant de 12 225,37 \$ taxes incluses (11 163,40 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-282

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions pour le logiciel de gestion des opérations de la cour municipale

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions pour le logiciel de gestion des opérations de la cour municipale;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions, au montant de 28 734,55 \$ taxes incluses (26 238,48 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-283

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions pour le logiciel de gestion du service d'Évaluation

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions pour le logiciel de gestion du service d'Évaluation;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions, au montant de 67 175,30 \$ taxes incluses (61 340,00 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-284

Autorisation de procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions pour le logiciel de gestion des opérations financières

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions pour le logiciel de gestion des opérations financières;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la signature du renouvellement du contrat d'entretien et support annuel avec la firme PG Solutions, au montant de 21 525,62 \$ taxes incluses (19 655,76 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ) et cela pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour le renouvellement dudit contrat soient prises à même le poste budgétaire « 02-195-00-527 » - Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-285

Adoption de la Politique sur la prévention des risques psychosociaux

ATTENDU QUE la santé psychologique, la sécurité et le bien-être des employés constituent une priorité pour l'organisation;

ATTENDU QUE la Loi 27 : Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail du Québec, a été adoptée et prévoit de nouvelles dispositions à compter du 6 octobre 2025;

ATTENDU QUE la direction souhaite affirmer son engagement à promouvoir un environnement de travail sain, respectueux, inclusif et propice à l'épanouissement professionnel de chacun;

ATTENDU QUE la politique a été approuvée par le comité de direction de la MRC des Collines le 14 novembre 2025.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
APPUYÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, la Politique sur la prévention des risques psychosociaux;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-286

Dépôt et acceptation de la nouvelle structure organisationnelle de la Direction de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la Direction de la Sécurité publique propose une réorganisation de la Direction suite à l'annonce du départ à la retraite d'un cadre supérieur;

ATTENDU QUE cette vacance a créé l'opportunité de procéder à la revue de la structure actuelle ainsi qu'à l'organisation du travail au sein de ladite Direction;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certains changements dans le but d'optimiser les postes-cadres existants et de créer une meilleure synergie entre les équipes;

ATTENDU QUE ladite structure implique des modifications aux descriptions de tâches, aux titres d'emploi ainsi qu'à la classification de certains postes;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, les modifications à la structure organisationnelle de la Direction de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-287

Abolition du poste de commandant – division développement organisationnel, création du poste de Directeur adjoint à la Direction de la Sécurité publique et nomination de monsieur Joël Blain à titre de Directeur adjoint par intérim

ATTENDU QU'une analyse des besoins organisationnels a été effectuée dans les derniers mois à la Direction de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, y a lieu de procéder à certains changements dans le but d'optimiser les postes cadres existants et de créer une meilleure synergie entre les équipes;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'abolition du poste de commandant – division développement organisationnel;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de Directeur adjoint à la Direction de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il convient de procéder à la nomination par intérim du Directeur adjoint – Sécurité publique;

ATTENDU QUE monsieur Joël Blain possède les compétences requises et sera en mesure d'assurer les fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, l'abolition du poste de commandant au service de la Direction du soutien opérationnel et la création du poste de Directeur adjoint – Direction de la Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, de nommer de façon intérimaire monsieur Joël Blain au poste de Directeur adjoint – Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-288

Création d'un poste de conseiller(ère) en ressources humaines – Relations de travail

ATTENDU QUE l'analyse de l'organisation du travail démontre le besoin d'une expertise spécialisée en matière de relations de travail;

ATTENDU QUE la création d'un poste de conseiller(ère) en ressources humaines – Relations de travail permettra de répondre adéquatement à ces besoins;

ATTENDU QU'une évaluation dudit poste dans le plan de classification a été réalisée et que le poste sera régi par le recueil des conditions de travail employés-cadres de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'une analyse financière a permis de démontrer que la création dudit poste n'entraîne aucune dépense additionnelle non prévue;

ATTENDU QUE cette réorganisation vise à optimiser la structure de la division des ressources humaines et à améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la création d'un poste conseiller(ère) en ressources humaines – Relations de travail, à la Direction des Services administratifs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR		CONTRE	
Brian Nolan	8 982	Nathalie Bélisle	12 325
Marc Louis-Seize	6 919	Guillaume Lamoureux	9 273
Roger Larose	6 501		
Joëlle Gauthier	14 293		
Total		Total	21 598

Adoptée à la majorité

25-12-289 **Autorisation de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière au Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) du ministère de la Sécurité publique**

ATTENDU QUE le Programme québécois de lutte contre la criminalité du ministère de la Sécurité publique vise à développer et à mettre en œuvre une vision globale de la lutte contre la criminalité et de la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à déposer une demande dans l'Axe 2 – Soutien aux initiatives ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite renforcer la capacité d'agir de la Sécurité publique auprès des jeunes de 12 à 35 ans par la création d'une équipe sociocommunautaire dédiée ;

ATTENDU QUE la volonté de renforcer nos actions dans le domaine de la prévention communautaire répond à des enjeux et besoins identifiés sur le territoire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) du ministère de la Sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-290 **Autorisation de trois (3) activités pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**

ATTENDU QUE la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques impose aux MRC l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE par sa résolution n°23-10-283, ce conseil procédait au dépôt et à l'adoption du PRMHH de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le MELCCFP offre un soutien financier aux MRC pour la période 2024–2028;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à une subvention de 241 292 \$, conditionnelle à la soumission d'un plan, comportant jusqu'à trois (3) activités admissibles;

ATTENDU QUE la concertation municipale a permis d'identifier trois (3) activités issues du plan d'action du PRMHH;

ATTENDU QUE ces activités ont été approuvées par le MELCCFP le 21 octobre 2025 dernier;

ATTENDU QUE les montants alloués sont :

- 27 500 \$ pour la sensibilisation et mobilisation;
- 110 000 \$ pour l'outil cartographique de gestion des eaux pluviales;
- 104 500 \$ pour l'aménagement d'accès publics à l'eau à faible impact;

ATTENDU QUE la mise en œuvre débutera en 2026;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, accepte la réalisation des trois (3) activités approuvées par le MELCCFP pour la mise en œuvre du PRMHH;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-291

Nomination de monsieur Rudi Markgraf, conseiller en développement, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais

ATTENDU QUE l'Agence des forêts privées de l'Outaouais compte sur l'engagement de plus de 925 producteurs forestiers propriétaires sur plus de 100 808 hectares de forêts productives;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais compte 97 producteurs enregistrés propriétaires de plus de 13 774 hectares de forêts sous aménagement forestier;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été sollicitée afin de nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun que la MRC des Collines-de-l'Outaouais soit représentée à ladite Agence afin d'encourager les investissements en forêt privée et assurer un aménagement durable de la ressource forestière;

ATTENDU QUE l'existence d'un poste de conseiller en développement, attitré, entre autres, au développement agricole et forestier au sein du service de développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais,

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, monsieur Rudi Markgraf, conseiller en développement, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais à titre de représentant/e de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-292

Nomination de monsieur Rudi Markgraf, conseiller en développement pour siéger au conseil d'administration de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et du Centre de recherche et de développement agricole technologique de l'Outaouais (CREDETAO)

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais compte 232 producteurs agricoles enregistrés et que la superficie de la zone agricole est de 62 236 hectares;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été sollicitée afin de nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et du Centre de recherche et de développement agricole technologique de l'Outaouais (CREDETAO);

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun que la MRC des Collines-de-l'Outaouais soit représentée aux deux organismes afin d'encourager les investissements en agriculture;

ATTENDU l'existence d'un poste de conseiller en développement, attitré, entre autres, au développement agricole et forestier au sein de la Direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais,

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, monsieur Rudi Markgraf, conseiller en développement, pour siéger au conseil d'administration de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et du Centre de recherche et de développement agricole technologique de l'Outaouais (CREDETAO);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-293

Nomination de représentants pour la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) pour les années 2026 à 2028

ATTENDU QUE l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (CRRNTO) a mis sur pied la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO);

ATTENDU QU'en 2015, LADTF fut modifiée de sorte que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) peut dorénavant confier sa composition et son fonctionnement relevant de ce dernier, y compris le règlement des différends pouvant survenir à cette table, à une ou plusieurs municipalités régionales de comté (art. 55.1 LADTF);

ATTENDU QUE la Table des préfets de l'Outaouais, se nommant depuis novembre 2018 la Conférence des préfets de l'Outaouais, a accepté que la MRC de Pontiac à titre de responsable de la composition et du fonctionnement de la TRGIRTO en 2016 et que cette demande a été acceptée le 11 avril 2016;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est un membre permanent représentant le groupe sectoriel « territoire »;

ATTENDU QUE la TRGIRTO est l'entité désignée par le MFFP pour gérer une partie du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QU'il est important, en plus d'une obligation, que la MRC ait une représentation au sein de la TRGIRTO;

ATTENDU QUE la MRC a un conseiller en développement attitré au développement forestier, ainsi qu'un aménagiste au sein de sa Direction du développement durable;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, les deux employés suivants à titre, respectivement, de représentant et de remplaçant pour la MRC des Collines-de-l’Outaouais sur la TRGIRTO pour la période couvrant inclusivement les années 2026 à 2028 :

- Monsieur Rudi Markgraf - conseiller en développement;
- Monsieur Sylvain Létourneau - aménagiste.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-294

Grille tarifaire 2026 des services de transport de personnes de Transcollines

ATTENDU QUE l’indice cumulatif des prix à la consommation est de 3.3 % en septembre 2025;

ATTENDU QUE les ventes des titres de catégorie « combiné » de Transcollines sont partagées avec la STO et qu’il est raisonnable de prévoir une augmentation des titres de cette dernière et une augmentation conséquente de sa part des revenus combinés;

ATTENDU QU’une majoration de la part de la contribution des usagers aux services du transport de Transcollines permet d’équilibrer le budget du service de transport de la MRC des Collines-de-l’Outaouais pour l’année 2026;

ATTENDU QUE la MRC souhaite équilibrer son budget du service de transport en réduisant au maximum l’impact financier auprès de sa clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan

ET RÉSOLU de majorer la part de la contribution des usagers au budget 2026 de la MRC des Collines-de-l’Outaouais de 3.3 % ;

ET RÉSOLU de répartir cette majoration conformément aux ententes auxquelles est liée la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d’adopter la grille tarifaire suivante pour le transport en commun et le transport adapté :

Passe mensuelle	Base	Étudiant	Ainé	Passage simple	Supplément avec transfert	Billet électronique	10 billets électroniques
Intra	98.25\$	65.00\$	44.25\$	5.00\$	-	4.75\$	45.00\$
Régulier	124.50\$	82.50\$	55.75\$	5.00\$	-	4.75\$	45.00\$
Inter	181.00\$	134.50\$	105.00\$	20.00\$	-	20.00\$	-
Combiné Collines	140.00\$	100.00\$	69.00\$	7.00\$	+2.00\$	-	-
Combiné Pontiac	290.00\$	198.75\$	148.00\$	22.00\$	+17.00\$	-	-

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d’adopter la grille tarifaire suivante pour le transport d’appoint :

Déplacement	Coût pour l’usager
Intérieur de la MRC des Collines-de-l’Outaouais	14.00\$
Gatineau et rayon de 8 km de la colline Parlementaire à Ottawa	39.25\$
Hors territoire approuvé par la répartition	Sur demande

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d’appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-295

**Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Fonds de subvention aux entreprises (FSE)
– 3898989 Canada inc. (Domaine de L’Ange-Gardien) – Projet « Expansion »**

ATTENDU QUE Domaine de L’Ange-Gardien a fait une demande de financement le 31 juillet 2025 au montant de 18 000 \$ pour le projet « Expansion » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève à 565 000 \$ et que l’organisation a fait une demande de financement au montant de 18 000 \$;

ATTENDU QUE le projet débutera le 1^{er} septembre 2025 et prendra fin le 1^{er} décembre 2026;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec la priorité d’intervention 2025-2026 : « Favoriser le développement local et durable sur le territoire » ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités de la Politique d’investissement du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) ;

ATTENDU QUE le comité d’investissement a accordé un prêt de 180 000 \$ à Domaine de L’Ange-Gardien pour son projet « Expansion » en date du 29 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE la Politique d’investissement du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) prévoit une subvention de 10 % du montant d’un nouveau prêt FLI/FLS accordé à une entreprise jusqu’à un maximum de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le comité d’investissement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais recommande au Conseil des maires d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 18 000 \$ dans le cadre du Fonds de subventions aux entreprises (FSE) à 3898989 Canada inc. (Domaine de L’Ange-Gardien) pour la réalisation du projet « Expansion » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 18 000 \$, dans le cadre du Fonds de subventions aux entreprises (FSE), à 3898989 Canada inc. (Domaine de L’Ange-Gardien) pour la réalisation du projet « Expansion » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE conformément au financement du Fonds de subvention aux entreprises (FSE) par le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2, la contribution entière proviendra du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 en lien avec la priorité d’intervention 2025-2026 : « Favoriser le développement local et durable sur le territoire » ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-296

**Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Octroi d’un mandat d’accompagnement à la
Fédération québécoise des municipalités pour un projet en énergie solaire**

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 dispose d’une enveloppe destinée à soutenir la MRC dans la mise en place de projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 20 000 \$;

ATTENDU QUE le projet débutera le 1^{er} décembre 2025 et prendra fin le 31 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec les priorités d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, parmi lesquelles « Favoriser la transition énergétique » ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite être accompagnée dans le but de déposer au moins un projet à l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2025-01;

ATTENDU QUE l'offre de services soumise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été analysée et qu'elle répond aux besoins d'accompagnement exprimés par la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier
APPUYÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, de réserver une somme de 20 000 \$ du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour le projet « Octroi d'un mandat d'accompagnement à la Fédération québécoise des municipalités pour un projet en énergie solaire » ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, l'offre de services proposée et octroi un mandat d'accompagnement à la Fédération québécoise des municipalités pour ledit projet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-297

Désignation d'un remplaçant au comité régional de sélection du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 1

ATTENDU QUE le volet 1 – Rayonnement régional du Fonds régions ruralité (FRR - volet 1) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vise à favoriser l'occupation et la vitalité du territoire en soutenant des démarches de développement dont le rayonnement s'étend à l'échelle régionale et en misant sur l'innovation ;

ATTENDU QU'en vertu du FRR – volet 1 les ententes sectorielles de développement et les projets régionaux financés par le FRR - volet 1 sont priorisés et recommandés à la ministre du MAMH par un comité régional de sélection de projets;

ATTENDU QUE le comité régional de sélection de projets est composé, comme membres votants, des élus (préfets / maires) des municipalités régionales de comté (MRC) / villes-MRC;

ATTENDU QUE les règles de fonctionnement interne du comité régional de sélection de projets de l'Outaouais permettent qu'un préfet / maire soit remplacé au comité par un élu qu'il aura désigné et que son conseil des maires aura adopté par résolution;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme le préfet(e) suppléant(e) pour être le remplaçant(e) au comité régional de sélection de projets de l'Outaouais et l'autorise à voter pour et au nom de la MRC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-298

Autorisation de procéder à la signature du troisième avenant à l'entente sectorielle de développement de la culture en Outaouais 2022-2025

ATTENDU l'entente sectorielle de développement conclue le 17 mars 2023 ayant pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant au soutien à la professionnalisation et au partage des ressources des organismes culturels de la région de l'Outaouais, pour une période couvrant les années 2022 à 2025;

ATTENDU QU'un premier avenant a été signé le 18 mai 2023 afin de bonifier la participation financière du MCC à l'Entente par l'ajout d'une somme de 250 000 \$;

ATTENDU QU'un deuxième avenant a été signé le 3 mars 2025 afin d'ajouter la SODEC comme partenaire à l'Entente ainsi que sa contribution financière de 50 000 \$;

ATTENDU QUE les parties souhaitent signer un troisième avenant pour repousser la date de fin au 31 décembre 2027 afin de poursuivre certains projets qui ne seront pas terminés au 31 décembre 2025 et débiter de nouveaux projets avec la somme restante;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, accepte de procéder à la signature du troisième avenant à l'entente sectorielle de développement de la culture en Outaouais 2022-2025 pour repousser la date de fin au 31 décembre 2027;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-299

Autorisation de procéder à la signature du sixième avenant de l'entente sur la cartographie des zones inondables

ATTENDU QUE le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations - *Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes*, rendu public par le gouvernement du Québec le 1^{er} mars 2018;

ATTENDU QU'en vertu de ce plan, une convention d'aide financière de 2 800 000 \$ a été signée, le 28 mars 2018, entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Gatineau et les MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau visant l'élaboration de la cartographie des zones inondables de la rivière des Outaouais, de la rivière Gatineau, de la rivière Blanche et de la rivière du Lièvre;

ATTENDU QU' un premier avenant de la convention a été signé le 29 mars 2019 pour ajouter 112 km de tronçons de rivières sur le territoire de la convention et verser une aide financière additionnelle de 500 000 \$;

ATTENDU QU'un deuxième avenant pour la mise à jour des zones inondables a été signé le 29 mars 2021 pour prolonger la convention au 31 mars 2022 et le versement d'une aide financière additionnelle de 90 000 \$;

ATTENDU QU'un troisième avenant pour la mise à jour des zones inondables a été signé le 31 mars 2022 pour prolonger la convention au 31 mars 2023;

ATTENDU QU'un quatrième avenant pour la mise à jour des zones inondables a été signé le 31 mars 2023 pour prolonger la convention au 31 mars 2025, ajouter la rivière Blanche Est au territoire conventionné, et octroyer un montant additionnel de 306 400 \$;

ATTENDU QU'un cinquième avenant pour la mise à jour des zones inondables a été signé le 11 juin 2024 pour prolonger la convention au 31 mars 2026 et octroyer un montant additionnel de 390 000 \$;

ATTENDU QU'en 2024 le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a publié de nouvelles balises méthodologiques pour les travaux de la convention de la cartographie des zones inondables;

ATTENDU QUE les exigences établies par ces nouvelles balises demanderont la révision de la modélisation hydraulique et de la cartographie déjà produite et envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a entrepris des discussions avec ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vue de se voir déléguer la responsabilité d'établir les limites des zones inondables des lacs et des cours d'eau du territoire conventionné et la préparation de la cartographie réglementaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Nathalie Bélisle
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC l'avenant numéro 6, substantiellement conforme au document qui est joint à cette résolution:

- Avenant numéro 6 pour la convention sur la cartographie des zones inondables :
 - 1. La Convention est modifiée par :
 - 1.1. le remplacement, à la clause 8, de « 2026 » par « 2028 »;
 - 1.2. le remplacement, à la clause 11, de « 2025 » par « 2027 »;
 - 1.3. le remplacement, à la clause 15, de « 2025 » par « 2028 »;
 - 1.4. le remplacement, à la clause 48, de « 2026 » par « 2028 »;
 - 2. Le présent Avenant 6 entre en vigueur à la date à laquelle toutes les **PARTIES** y apposent leur signature.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-300

Fonds de développement culturel (FDC) – L'Avant-première – Projet « À pieds joints dans le merveilleux »

ATTENDU QUE L'Avant-première a fait une demande de financement le 15 octobre 2025 pour le projet « À pieds joints dans le merveilleux » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 6 500 \$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu au courant de l'été 2026 au Parc Nature Éco-Odyssée;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les dépenses liées au processus créatif ne sont pas admissibles à l'entente culturelle et que le projet a été révisé par le promoteur dans sa description afin de renforcer la médiation culturelle ;

ATTENDU QUE le projet cadre désormais avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 3.1 : « Soutenir un minimum de cinq projets culturels par année, initiés par les milieux arts & culture » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable conditionnellement à la réception d'un budget ajusté distinguant les activités de spectacle et les activités de médiation culturelle;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l’Outaouais a émis une recommandation favorable conditionnelle en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 3.1 « Soutenir un minimum de cinq projets culturels par année, initiés par les milieux arts & culture », à L’Avant-première pour la réalisation du projet « À pieds joints dans le merveilleux » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-301

Fonds de développement culturel (FDC) – La Fab sur Mill – Projet « Blocs communautaires »

ATTENDU QUE La Fab sur Mill a fait une demande de financement le 13 octobre 2025 pour le projet « Blocs communautaires » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève à 13 000\$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu le 5 mai 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit à l’objectif 3.1 : « Soutenir un minimum de cinq projets culturels par année, initiés par les milieux arts & culture » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l’Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 3.1 « Soutenir un minimum de cinq projets culturels par année, initiés par les milieux arts & culture », à La Fab sur Mill pour la réalisation du projet « Blocs communautaires » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-302

Fonds de développement culturel (FDC) – La Fab sur Mill – Projet « Journée de la Terre 2026, art nature et action climatique »

ATTENDU QUE La Fab sur Mill a fait une demande de financement le 13 octobre 2025 pour le projet « Journée de la Terre 2026 – art, nature et action climatique » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 11 800\$ et que la demande de financement est de 5 000\$;

ATTENDU QUE seul l'atelier communautaire liée à la sculpture éphémère est admissible au fonds de développement pour un montant maximal de 2 800\$;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni un nouveau budget ajusté à ce montant ;

ATTENDU QUE le projet aura lieu courant mars 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre désormais avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 5 : « Soutenir les projets culturels pour les jeunes » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 2 240 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 240 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 5 « Soutenir les projets culturels pour les jeunes », à La Fab sur Mill pour la réalisation du projet « Journée de la Terre 2026 – art, nature et action climatique » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-303

Fonds de développement culturel (FDC) – Corporation du salon du livre de l'Outaouais – Projet « Les caravanes littéraires du SLO »

ATTENDU QUE la Corporation du salon du livre de l'Outaouais a fait une demande de financement le 15 octobre 2025 pour le projet « Les caravanes littéraires du SLO » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève 38 850\$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu en février 2026

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 5 : « Soutenir les projets culturels pour les jeunes » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable conditionnellement au dépôt d'un budget spécifique pour le territoire de la MRC des Collines, et à la confirmation du nombre d'élèves et d'établissements provenant de notre territoire ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable conditionnelle en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 5 « Soutenir les projets culturels pour les jeunes », à la Corporation du salon du livre de l'Outaouais pour la réalisation du projet « Les caravanes littéraires du SLO » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-304

**Fonds de développement culturel (FDC) – Centre Patrimonial de la maison Fairbairn –
Projet « Les formes de la vallée, sculptures en plein air »**

ATTENDU QUE le Centre Patrimonial de la maison Fairbairn a fait une demande de financement le 15 octobre 2025 pour le projet « Les formes de la vallée : sculptures en plein air » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 10 572 \$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu en juin 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 3.1 : « Soutenir un minimum de cinq projets culturels par année, initiés par les milieux arts & culture » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 3.1 « Soutenir un minimum de cinq projets culturels par année, initiés par les milieux arts & culture », au Centre Patrimonial de la maison Fairbairn pour la réalisation du projet « Les formes de la vallée : sculptures en plein air » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-305

Fonds de développement culturel (FDC) – Centre Patrimonial de la maison Fairbairn – Projet « L’histoire de la pratique de la sage-femme dans la Vallée-de-la-Gatineau »

ATTENDU QUE le Centre Patrimonial de la maison Fairbairn a fait une demande de financement le 15 octobre 2025 pour le projet « L’histoire de la pratique de la sage-femme dans la Vallée-de-la-Gatineau » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève à 26 144 \$ et que la demande de financement est de 15 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu de juin à octobre 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit à l’objectif 1 : « Mise en valeur du patrimoine culturel » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l’Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 1 « Mise en valeur du patrimoine culturel », au Centre Patrimonial de la maison Fairbairn pour la réalisation du projet « L’histoire de la pratique de la sage-femme dans la Vallée-de-la-Gatineau » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-306

**Fonds de développement culturel (FDC) – La Fab sur Mill –
Projet « Move! : Célébration des arts pour les jeunes »**

ATTENDU QUE La Fab sur Mill a fait une demande de financement le 13 octobre 2025 pour le projet « Move! : Célébration des arts pour les jeunes » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève 10 460 \$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu courant juin 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 5 : « Soutenir les projets culturels pour les jeunes » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000\$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 5 « Soutenir les projets culturels pour les jeunes », à La Fab sur Mill pour la réalisation du projet « Move! : Célébration des arts pour les jeunes » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-307

**Fonds de développement culturel (FDC) – Maison des jeunes de Wakefield –
Projet « Place aux jeunes DJs »**

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Wakefield a fait une demande de financement le 14 octobre 2025 pour le projet « Place aux jeunes DJs » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 6 034 \$ et que la demande de financement est de 4 450\$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu de février à juin 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 5 : « Soutenir les projets culturels pour les jeunes » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 4 450 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 4 450 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 5 « Soutenir les projets culturels pour les jeunes », à la Maison des jeunes de Wakefield pour la réalisation du projet « Place aux jeunes DJs » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-308

**Fonds de développement culturel (FDC) – Municipalité de Val-des-Monts –
Projet « La ruche d’art mobile de Val-des-Monts »**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Monts a fait une demande de financement le 15 octobre 2025 pour le projet « La ruche d’art mobile de Val-des-Monts » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève à 9 200 \$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu à partir du 16 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit à l’objectif 3.3 : « Soutenir deux initiatives porteuses, par an, visant à encourager la pratique du loisir culturel » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l’Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 3.3 « Soutenir deux initiatives porteuses, par an, visant à encourager la pratique du loisir culturel », à la Municipalité de Val-des-Monts pour la réalisation du projet « La ruche d’art mobile de Val-des-Monts » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-309

**Fonds de développement culturel (FDC) – Service aux aînés des Collines –
Projet « Visages et voix d’hiver : les aînés des Collines en portrait »**

ATTENDU QUE le Service aux aînés des Collines a fait une demande de financement le 15 octobre 2025 pour le projet « Visages et voix d’hiver : les aînés des Collines en portrait » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève à 10 000 \$ et que la demande de financement est de 8 000 \$;

ATTENDU QUE le projet s’étendra sur la période de mars à octobre 2026, avec une période d’expositions itinérantes prévue à l’été 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit à l’objectif 4 : « Encourager les initiatives culturelles au bénéfice des aînés » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l’Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 8 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 8 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 4 « Encourager les initiatives culturelles au bénéfice des aînés », au Service aux aînés des Collines pour la réalisation du projet « Visages et voix d’hiver : les aînés des Collines en portrait » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

**25-12-310 Fonds de développement culturel (FDC) – Projet Universel –
Projet « VUE – Découvrez l’Outaouais autrement »**

ATTENDU QUE le Projet Universel a fait une demande de financement le 1er octobre 2025 pour le projet « VUE – Découvrez l’Outaouais autrement » ;

ATTENDU QUE le coût du projet s’élève à 9 850 \$ et que la demande de financement est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le projet aura lieu à l’hiver 2026 ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la direction du développement durable de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l’Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE le projet a été révisé afin d’avoir un budget équilibré entre les apports en services et en numéraires ;

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit à l’objectif 1 : « Mise en valeur du patrimoine culturel » ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Collines-de-l’Outaouais a émis une recommandation favorable en lien avec le financement du projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), objectif 1 « Mise en valeur du patrimoine culturel », à Projet Universel pour la réalisation du projet « VUE – Découvrez l’Outaouais autrement » selon les conditions de l’entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-311

Autorisation de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration d'un plan d'adaptation du territoire face aux inondations

ATTENDU QU'à la suite des épisodes d'inondations survenues en 2017 et 2019, le gouvernement a procédé à la création des bureaux de projets dans plusieurs régions du Québec dont celle de l'Outaouais (Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest) afin d'accompagner les organisations municipales dans l'adaptation du leur territoire face aux inondations et la mobilité des cours d'eau;

ATTENDU QUE le Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest (MAMH) entend soutenir et accompagner les MRC de la région désireuses de se doter d'un « Plan d'adaptation du territoire face aux inondations »;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation dudit plan, le MAMH offre aux MRC la possibilité de se prévaloir d'une aide financière pour la durée de cet exercice de planification, soit deux ans;

ATTENDU QU'il importe que la MRC et ses municipalités composantes puissent prévoir des mesures et actions préventives de manière à réduire les impacts associés aux inondations, notamment en regard de la protection des personnes et des biens;

ATTENDU QUE le SAD de la MRC est en cours de révision afin d'y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), dont l'orientation 1 *“Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie”*;

ATTENDU QUE ce conseil a procédé à l'adoption de la résolution n° 25-04-087, visant la création du comité ADAPT- Inondations, dont le mandat consiste notamment à favoriser le déploiement de mesures d'adaptation du territoire face aux inondations;

ATTENDU QUE la Commission de Développement durable du territoire de la MRC s'inscrit en accord avec la démarche de planification visant l'adaptation du territoire face aux inondations;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Brian Nolan
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, le dépôt d'une demande d'aide financière aux fins d'élaborer un plan d'adaptation du territoire de la MRC face aux inondations auprès du Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest du MAMH;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-312

Mandat à la firme Gosselin Avocats pour agir à titre de procureurs de la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution n° 15-03-118, a recommandé au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner Me Olivier Gosselin, pour le représenter devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU QUE le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a autorisé Me Olivier Gosselin sous l'autorisation 2015-067, pour le représenter devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU QUE le procureur principal du mandat actuel, Me Olivier Gosselin, agit à titre de procureur-chef de la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais depuis 2020;

ATTENDU QUE la firme Gosselin Avocats a été mandaté en 2022 pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale régionale pour la poursuite des infractions en matière pénale et civile pour une période de trois (3) ans avec possibilité de reconduire pour vingt-quatre (24) mois;

ATTENDU QUE Me Gosselin a annoncé qu’il aimerait reconduire un nouveau mandat à titre de procureur en chef de la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 938.0.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC est en droit d’adjuger un contrat de gré à gré aux procureurs puisque le contrat vise la fourniture de services qui ne peuvent être rendus que par un avocat alors qu’il agit à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales et/ou qu’il représente la MRC en matière civile et que des représentations devant tribunal s’avèrent nécessaires;

ATTENDU QU’il y a lieu de mandater à nouveau la firme Gosselin Avocats pour le mandat pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité de reconduire pour deux (2) années supplémentaires et par le fait même, l’autoriser à signer les constats d’infraction émis pour et au nom de la MRC et des municipalités faisant partie de l’Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, accepte sur la recommandation de la greffière de la Cour municipale, avec l’approbation du directeur général et greffier-trésorier, de mandater la firme Gosselin Avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale régionale pour la poursuite des infractions en matière pénale et civile pour une période de trente-six (36) mois avec possibilité de reconduire pour deux (2) années supplémentaires, et l’autoriser, lui et ses remplaçants, à signer les constats d’infraction émis pour et au nom de la MRC et des municipalités faisant partie de l’Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

25-12-313

Nomination de Me Félix Delev pour agir à titre de substitut du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l’Outaouais

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n° 25-12-313, a reconduit le mandat de la firme Gosselin Avocats à titre de procureurs de la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

ATTENDU QUE depuis la nomination de la firme Gosselin Avocats, Me Olivier Gosselin agit à titre de procureur-chef de la cour municipale de la MRC des Collines-de-l’Outaouais et par sa résolution n° 15-03-118, il assume à lui seul le rôle de procureur principal pour représenter le DPCP devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l’Outaouais, pour tout constat d’infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU QUE la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l’Outaouais siège à trois (3) endroits, soit à Chelsea, à Papineauville et à Maniwaki;

ATTENDU QU’il y a lieu de recommander au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner Me Félix Delev, avocat pour la firme Gosselin Avocats, pour le représenter pour tout constat d’infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande au DPCP de désigner Me Félix Delev, comme le remplaçant de Me Olivier Gosselin de la firme Gosselin Avocats, pour agir devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, recommande au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner, Me Félix Delev, avocat pour le représenter devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-314

Nomination de Me Thomas Prescott pour agir à titre de substitut du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution n°25-12-313, a reconduit le mandat à la firme Gosselin Avocats à titre de procureurs de la cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE depuis la nomination de la firme Gosselin Avocats, Me Olivier Gosselin agit à titre de procureur-chef de la cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et, par sa résolution n° 15-03-118, il assume à lui seul le rôle de procureur principal pour représenter le DPCP devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU QUE la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais siège à trois (3) endroits, soit à Chelsea, à Papineauville et à Maniwaki;

ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner Me Thomas Prescott, avocat pour la firme Gosselin Avocats, pour le représenter pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande au DPCP de désigner Me Thomas Prescott, comme le remplaçant de Me Olivier Gosselin de la firme Gosselin Avocats pour agir devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par la MAIRESSE Joëlle Gauthier**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, recommande au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner, Me Thomas Prescott, avocat pour le représenter devant la Cour municipale régionale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu du *Code de sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors route*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-12-315

Levée de la séance

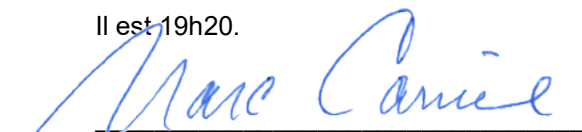
**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Brian Nolan**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h20.



Marc Carrière
Préfet

Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

